

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION RESTREINTE DU 7 AVRIL 2023

PAGE 1/3

### P.V. n° 14

**Président** : M. DEMARET.

**Présents** : MM. HUS - LEYGE.

**Administratifs** : MM. MOUTHAUD – LE MIGNOT.

*Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr) , le droit d'examen étant de 105 euros.*

### CHAMPIONNATS

#### U19 REGIONAL 1 – PHASE 1

Match n° **24663252** – Poule C – G.J. J.S. Vallée du Lot / F.C. des Graves du 01/04/2023

Courriel du F.C. des Graves du 01/04/2023 à 00h15 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. des Graves.**

Amende de 100 euros pour forfait au F.C. des Graves (2<sup>ème</sup> forfait).

Match n° **24663254** – Poule C – U.S. Lège Cap Ferret / Bleuets de Notre Dame de Pau du 12/03/2023

La commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 27/03/2023 qui donne **match perdu par forfait à l'équipe de Bleuets de Notre Dame de Pau (0-3 ; - 1 point)**

**pour en attribuer le bénéfice à celle de l'U.S. Lège Cap Ferret (3-0, 3 points).**

Amende de 100 euros pour forfait à Bleuets de Notre Dame de Pau (1<sup>er</sup> forfait).

#### U18 REGIONAL 1

Match n° **24663774** – Poule A – E.S. Saintes Football / Stade Poitevin F.C. du 01/04/2023

Match arrêté à la 22<sup>ème</sup> minute par l'arbitre M. Iban PEREZ suite au terrain devenu impraticable.

Le Stade Poitevin F.C. sera crédité de 138.86 euros (131 km x 1.06 euros) par débit de la LFNA.

#### U18 REGIONAL 2

Match n° **24735876** – Poule E – A.S. Tarnos / A.S. Mazères Uzos Rontignon du 01/04/2023

Courriel de l'A.S. Mazères Uzos Rontignon du 31/03/2023 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Mazères Uzos Rontignon.**

Amende de 100 euros pour forfait à l'A.S. Mazères Uzos Rontignon (1<sup>er</sup> forfait).

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION RESTREINTE DU 7 AVRIL 2023

PAGE 2/3

### U17 REGIONAL 2

Match n° 25547030 – Poule B – Cosnac F.C. / C.A. Béglais du 01/04/2023

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Alseny CONTE.

Le C.A. Béglais sera crédité de 224.72 euros (212 km x 1.06 euros) par débit de la LFNA.

### U14 REGIONAL 2

Match n° 24666752 – Poule S.A. Mérignacais / St-Paul Sports du 01/04/2023

Courriel de St-Paul Sports du 30/03/2023 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de St-Paul Sports**.

Amende de 100 euros pour forfait à St-Paul Sports (1<sup>er</sup> forfait).

## U19 REGIONAL 1 – PHASE 2 - 13 engagés

Suite aux classements de la première phase du championnat U19 Régional 1, la commission a établi des poules de niveaux pour la seconde phase. Il est à noter que **13** clubs (sur 24 au départ de la saison et 20 à la fin de la première phase : 4 forfaits généraux) ont donné leur accord pour participer à cette seconde phase.

Les dates (uniquement matches aller) retenues sont : 30/04/2023 – 07/05/2023 – 14/05/2023.

#### POULE A – NIVEAU 1

- 24. G.J. Chamiers Sanilhac Coursac
- 33. F.C. Rive Droite 33
- 33. S.A. Mérignacais (2)
- 64. Bleuets de Notre Dame de Pau

#### POULE B – NIVEAU 2

- 33. E.S. Bruges
- 33. U.S. Lormont
- 33. Jeunesse Villenavaise
- Exempt*

#### POULE C – NIVEAU 3

- 33. F.C.E. Mérignac Arlac
- 33. La Brède F.C.
- 33. F.C. St-André de Cubzac
- Exempt*

#### POULE D – NIVEAU 4

- 33. U.S.J. St-Augustin C. Pyrénées A.
- 33. F.C. Martignac Illac
- 33. F.C. des Portes de l'Entre Deux Mers
- Exempt*

**Prochaine réunion** : sur convocation.

Le Président,  
**Patrick DEMARET**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 14/04/2023 par la Secrétaire Générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.